

Directions
Départementales
Interministérielles

DDI
des services
de l'**État**

à vos **côtés**



Les directions départementales interministérielles

Services déconcentrés de l'État relevant du Premier ministre, les directions départementales interministérielles (DDI) sont placées sous l'autorité des préfets de département.

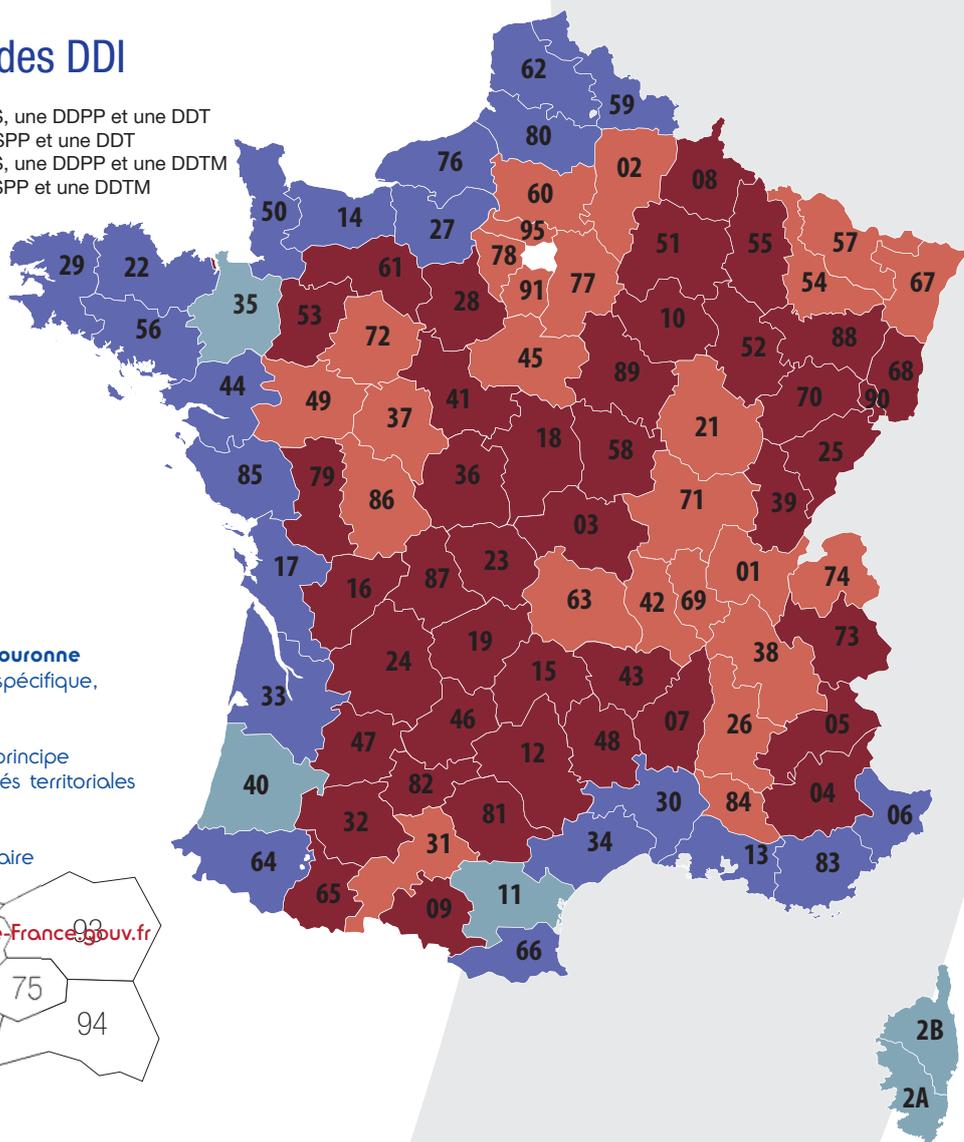
Chaque département métropolitain comprend :

- ▶ une direction départementale des **territoires** (DDT) ou une direction des **territoires et de la mer** (DDTM) s'il possède une frange maritime,
- ▶ une direction de la **cohésion sociale** (DDCS) et,
- ▶ une direction en charge de la **protection des populations** (DDPP).

Dans les départements de moins de 400 000 habitants ou sur certains territoires, en raison d'enjeux particuliers, les DDCS et DDPP sont remplacées par une direction départementale de la **cohésion sociale et de la protection des populations** (DDCSPP).

Carte de France des DDI

- Département avec une DDCS, une DDPP et une DDT
- Département avec une DDCSPP et une DDT
- Département avec une DDCS, une DDPP et une DDTM
- Département avec une DDCSPP et une DDTM

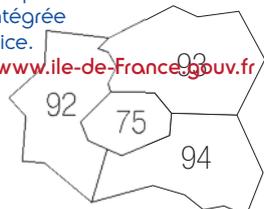


Île-de-France

Les départements de la **petite couronne** parisienne ont une organisation spécifique, puisque seules les DDCS et DDPP sont présentes sur ces territoires. Les autres missions, relevant en principe d'une DDT, sont confiées aux unités territoriales des directions régionales.

Il en est de même sur **Paris**, avec une spécificité complémentaire puisque la DDPP est intégrée à la préfecture de police.

Pour en savoir plus : www.ile-de-France.gouv.fr



L'administration territoriale de l'État : une complémentarité au service des enjeux des territoires

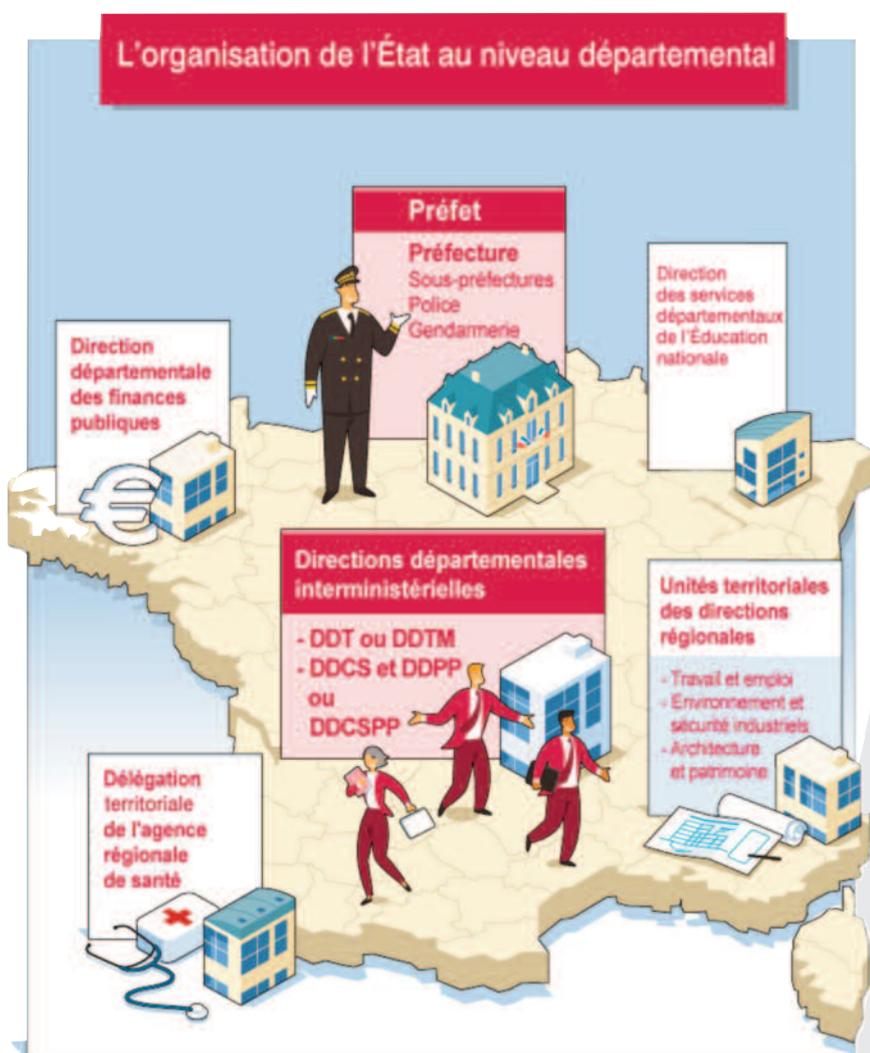
Au niveau national, les ministères portent les politiques publiques de l'État et arrêtent dans les **directives nationales d'orientation** (DNO) un cadre cohérent et hiérarchisé de priorités.

Au plus près des territoires, une **stratégie de l'État en région** (SER) décline ces orientations.

Niveau régional et niveau départemental constituent ensemble l'administration territoriale de l'État. Ils exercent un rôle différent à leur niveau, tout en s'appuyant mutuellement pour la mise en œuvre des politiques au service des administrés et de l'intérêt général.

Le niveau régional assure le lien entre les ministères, les directives nationales d'orientation, et **l'administration départementale, échelon de proximité**.

Dans les départements, les DDI, créées le 1^{er} janvier 2010⁽¹⁾, mettent en œuvre concrètement les politiques publiques en s'appuyant sur leurs connaissances des territoires, les attentes, forces et faiblesses de ceux-ci. **Équipes resserrées autour du préfet**, les DDI, grâce à leur composition interministérielle, offrent une adaptation optimale des politiques aux enjeux des territoires, en garantissant une cohérence des actions. Elles sont le **creuset des politiques publiques**.



EN BREF

238 DDI,
32 000 agents dans
les départements,
66 DDT,
26 DDTM,
50 DDCS,
50 DDPP et
46 DDCSPP.

(1) décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009

Les directions départementales des territoires

POUR MÉMOIRE

66 DDT en métropole, près de 15 000 agents.

Les principaux donneurs d'ordre en matière de politique publique :

- le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MEDDE/MLETR)
- le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)
- et le ministère de l'intérieur.



La direction départementale des territoires est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires.

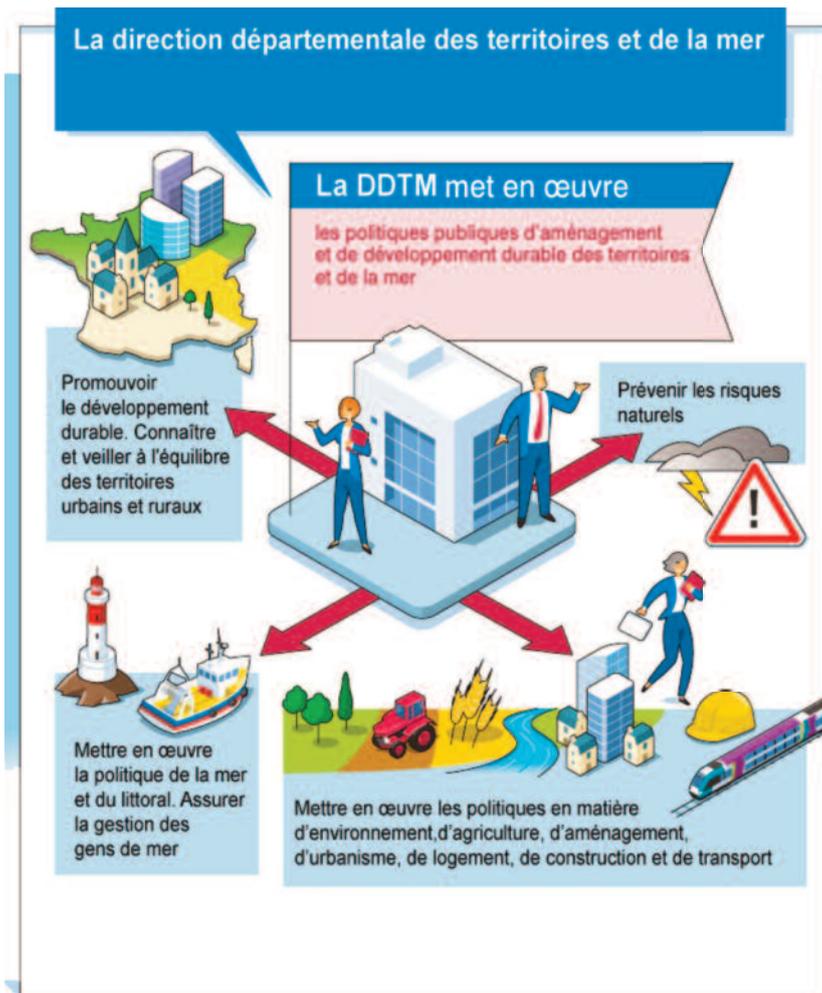
Elle met en œuvre dans le département les orientations relatives au **développement** et à l'**équilibre des territoires** tant urbains que ruraux grâce aux politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, ainsi qu'à la promotion du développement durable. Elle participe aussi à leur protection via la prise en compte des risques, nuisances et pollutions.

La DDT porte aussi les enjeux liés au **logement**, à l'**habitat** et à la **construction** et participe à la gestion et au contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux.

Elle concourt à la **connaissance des territoires** ainsi qu'à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales. Elle s'assure, en outre, de la sécurité des établissements recevant du public et à leur **accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**.

Enfin, elle a en charge la **protection** et la gestion de la **faune et de la flore sauvages**, la chasse, la pêche, mais aussi les **eaux**, les **espaces naturels**, forestiers, ruraux et leurs ressources ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Les directions départementales des territoires et de la mer



POUR MÉMOIRE

26 DDTM en métropole, près de 6 200 agents.

Les principaux donneurs d'ordre en matière de politique publique :

- le MEDDE/MLETR,
- le MAAF,
- et le ministère de l'intérieur.

5)

Dès lors que le département comprend une **façade maritime**, la direction départementale des territoires est aussi compétente pour les questions maritimes et devient une DDTM.

Les DDTM exercent donc les mêmes compétences que les DDT.

S'y ajoutent les politiques relatives aux navires, à la navigation, aux gens de mer, aux activités maritimes et à l'environnement marin et à la protection du littoral. La **police du rôle d'équipage** exercé par les DDTM couvrent le volet social de ces politiques, en visant la sécurité des personnes. Le contrôle des **aires marines protégées** et du **domaine public maritime** assure quant à lui le volet environnemental.

Pour exercer ces compétences, les DDTM disposent d'une **délégation à la mer et au littoral** (DML).

Les 26 départements concernés :

Alpes-Maritimes / Aude / Bouches-du-Rhône / Calvados / Charente-Maritime / Côtes-d'Armor / Eure / Finistère / Corse-du-Sud / Haute-Corse / Gard / Gironde / Hérault / Île-et-Vilaine / Landes / Loire-Atlantique / Manche / Morbihan / Nord / Pas-de-Calais / Pyrénées-Atlantiques / Pyrénées-Orientales / Seine-Maritime / Somme / Vendée / Var

Les directions départementales de la **cohésion sociale**

La direction départementale de la cohésion sociale est compétente en matière de politiques de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire.

Elle met en œuvre dans le département les politiques relatives à la prévention et à la lutte contre les **exclusions**, à l'**insertion sociale** des personnes handicapées, aux actions sociales de la **politique de la ville**, aux fonctions sociales du **logement**, à la lutte contre les **discriminations** et à la promotion de l'égalité des chances, notamment entre les femmes et les hommes.

Elle a en charge l'inspection et le contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et **services sociaux**, la qualité éducative des **accueils collectifs de mineurs** et la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.

Elle peut aussi être chargée de l'intégration des populations immigrées et de l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des **demandeurs d'asile**.

Enfin, la DDCS promeut et encadre les **activités physiques et sportives**, le développement maîtrisé des sports de nature et la prévention de la violence dans le sport, et anime les actions en faveur de la **jeunesse**, le développement et à l'accompagnement de la **vie associative** ainsi que la promotion de l'**éducation populaire** aux différents âges de la vie. Elle appuie la mise en œuvre des **systèmes éducatifs**.

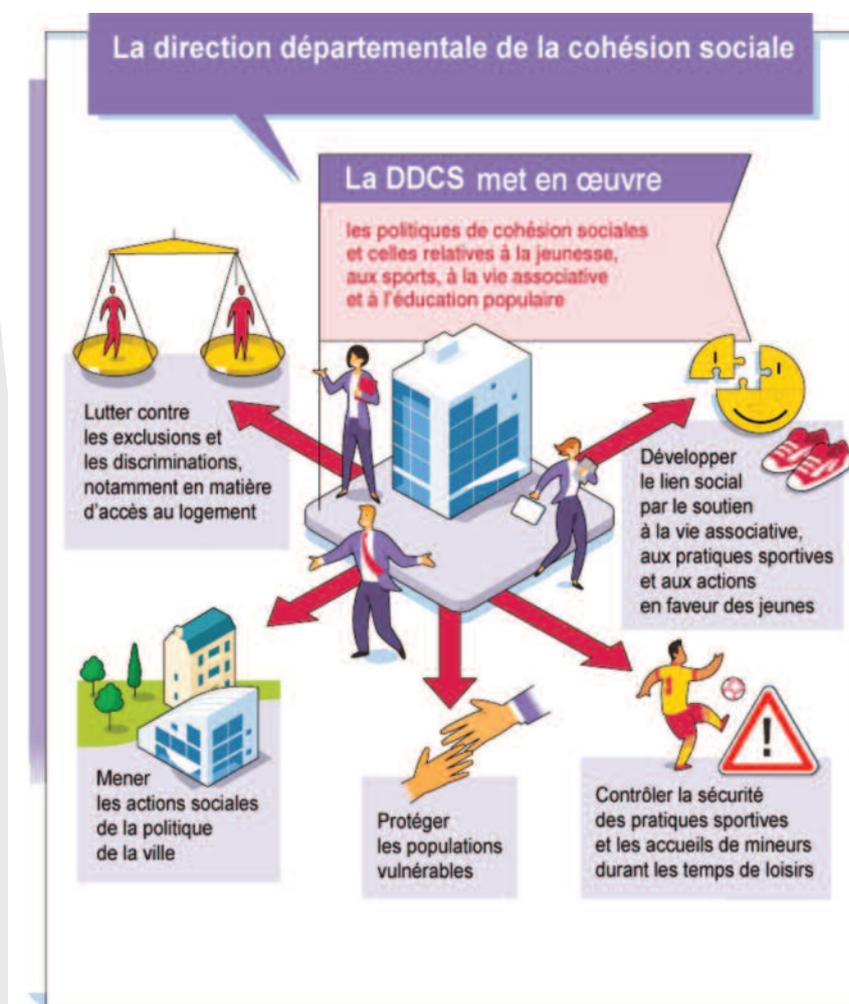
(6

POUR MÉMOIRE

50 DDCS en métropole, près de 3 000 agents.

Les principaux donneurs d'ordre en matière de politique publique :

- les ministères sociaux,
- le ministère de l'intérieur
- le MLETR.



Les directions départementales de la protection des populations

La direction départementale de la protection des populations met en œuvre des politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs.

Elle veille à la **conformité**, à la **qualité** et à la **sécurité des produits** et prestations, à l'hygiène et à la sécurité des produits alimentaires, ainsi qu'à la **santé et à l'alimentation animales**, à la traçabilité des animaux et des produits animaux dont elle assure la certification, à la protection des animaux domestiques ainsi que de la faune sauvage captive, aux **conditions sanitaires** d'élimination des cadavres et des déchets animaux. Elle est ainsi présente dans les **abattoirs** d'animaux.

Elle assure l'**inspection d'installations classées** pour la protection de l'environnement, exerçant des activités agricoles et une partie des activités agroalimentaires. Elle veille aussi à l'**égalité d'accès à la commande publique** et à la **loyauté des transactions**.

La DDPP concourt au contrôle des produits importés et exportés, à la **prévention des risques sanitaires**, à la surveillance biologique du territoire et aux actions de maintien du bon état sanitaire des végétaux et à la promotion des **pratiques agricoles favorables à la qualité des productions** végétales, préservant la santé publique et l'environnement.

Enfin, elle exerce une activité de contrôle sur les ventes soumises à autorisation et les pratiques commerciales réglementées, au besoin en réprimant les pratiques illicites.



POUR MÉMOIRE

50 DDPP en métropole, près de 4 100 agents.

Les principaux donneurs d'ordre en matière de politique publique :

- le MAAF et
- les ministères économiques et financiers (DGCCRF).

Les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations



POUR MÉMOIRE

46 DDCSPP en métropole, près de 3 700 agents.

Les principaux donneurs d'ordre en matière de politique publique :

- le MAAF,
- les ministères sociaux et
- les ministères économiques et financiers (DGCCRF)

Les DDCSPP se retrouvent dans 46 départements, généralement inférieurs en population à 400 000 habitants. Toutefois, au regard de certains enjeux de territoire, une DDCSPP peut aussi être présente dans des départements avec une plus importante population (Ille-et-Vilaine, Eure-et-Loire...).

Ces directions ont le **double objectif de renforcement du lien social et de protection sanitaire et économique des consommateurs**.

Elles couvrent à la fois les compétences des DDCCS et celles des DDPP (*cf. supra*) :

- politique de cohésion sociale,
- enjeux de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire,
- protection et sécurité des consommateurs.

Illustrations de l'action interministérielle des DDT et DDTM

Aide aux décisions d'aménagement

Afin de faciliter la mise à disposition des informations cartographiques nécessaires à l'aménagement du territoire, la DDT des Yvelines a développé l'outil ADAME (outil d'Aide à la Décision d'AMénagement).

C'est un **outil de visualisation des territoires** sous forme de cartes interactives : planification, risques, intercommunalités, agriculture...

La finalité est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement durable en mettant à disposition des données opérationnelles et des indicateurs stratégiques, facilement consultables et exploitables. ADAME constitue ainsi un support utile à l'**analyse des projets d'aménagement**.

Source : DDT des Yvelines – www.yvelines.equipement.gouv.fr

Restauration ou reconstruction des anciens chalets d'alpage en Haute-Savoie

Les chalets d'alpage font partie intégrante du paysage alpestre haut-savoyard. Pour **préserver ces anciens chalets d'alpage** qui ont perdu leur vocation initiale agricole, la loi « montagne », autorise leur restauration ou leur reconstruction.

Face au constat d'une réglementation complexe, les services de l'État en Haute-Savoie se sont engagés dans une **démarche de clarification** de la procédure d'autorisation.

Ainsi, un guide a été établi par la DDT 74, le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Savoie (CAUE 74) et le service territorial d'architecture et du patrimoine (STAP 74). Ce guide définit une **méthodologie sur la restauration et l'extension** des anciens chalets d'alpage. Des représentants des communes de montagne, concernées par cette procédure, ont été associés à l'élaboration de ce document.

Source DDT de la Haute-Savoie – www.haute-savoie.gouv.fr



9)

Un guichet unique navigation-plaisance

Dans le cadre de **mesures de simplification**, un guichet unique navigation-plaisance a été créé en Charente-Maritime, issu du rapprochement entre DDTM et direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ce **guichet unique** permet aux usagers d'effectuer, tant en navigation de plaisance qu'en navigation professionnelle, l'ensemble des formalités relatives à la francisation et à l'immatriculation des navires. Ces améliorations profitent aux plaisanciers et aux professionnels du secteur, ainsi qu'au monde de la pêche, en respectant l'équilibre géographique nécessaire pour couvrir le territoire du département. Cette situation est unique en France.

Source : DDTM – www.charente-maritime.gouv.fr



La dématérialisation pour une meilleure accessibilité de l'information

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, l'objectif d'une dématérialisation des démarches administratives a fait émerger, dans l'Oise, le projet d'un **porter à connaissance en ligne**, directement consultable sur le site internet de la DDT. Cette démarche, qui simplifie le travail d'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...), garantit une meilleure accessibilité au public.

Par ailleurs, le site de la DDT de l'Oise (rubrique « **participation du public** ») autorise les échanges par forum pour placer le public au cœur du dispositif de décision relatif aux questions d'aménagement durable des territoires.

Source : DDT de l'Oise – www.oise.equipement.gouv.fr

Assainissement collectif : accompagner pour maîtriser

En matière d'assainissement, les collectivités ont de nombreuses obligations réglementaires. En lien avec ses partenaires, la DDT du Tarn a établi une plaquette d'information. Elle met à disposition des informations utiles pour obtenir des aides financières et les contacts pour disposer d'une assistance technique.

La DDT intervient aussi en conseil amont pour **accompagner les élus dans leur réflexion** et les guider dans leur choix en respectant la réglementation et notamment la loi sur l'eau. Cette assistance vise à mieux **intégrer dans les projets d'aménagement les enjeux de l'assainissement**, en faisant notamment émerger dans de bonnes conditions les schémas et les zonages d'assainissement. Enfin, l'aide à la structuration des intercommunalités dans le domaine de compétence de l'assainissement est un nouveau chantier d'intervention.

Source : DDT du Tarn – www.tarn.gouv.fr

(10

Accompagner les intercommunalités

L'incitation au **transfert des compétences** communales vers des établissements publics à fiscalité propre dans les domaines techniques (voirie, eau, assainissement, instruction du droit des sols,...), est un axe fort des politiques publiques. Les choix de prise de compétence, les modes de mise en œuvre, les échelles pertinentes de regroupement sont complexes à appréhender.

La DDT **appuie les intercommunalités** dans leurs réflexions sur leurs prises de compétence et le regroupement des structures intercommunales dédiées, en matière de réseau ou de service : aide au diagnostic, échelle organisation la mieux adaptée.

Source : DDT de Seine-et-Marne – www.seine-et-marne.gouv.fr

Des « Rencontres-urbanisme » pour des projets économes en espaces

Les rencontres d'urbanisme de la DDTM de la Manche sont des **rendez-vous entre les collectivités auteurs de projet et les partenaires de l'aménagement** (architecte et paysagiste conseil de l'État, CAUE, parc naturel régional, architecte des bâtiments de France...). Objectif : bâtir un développement urbain qui réponde à des besoins objectifs, et qui soit en cohérence avec le tissu existant, en répondant aux objectifs des politiques publiques durables (accessibilité, densité, ...) ; le tout dans l'**optique de limiter la consommation de l'espace par la recherche de formes urbaines innovantes et de programmation adaptée**. La démarche vise à anticiper l'évolution du territoire à moyen et long terme, lancer les études le plus en amont possible, envisager la faisabilité économique et concerter la population pour un projet intégré au territoire.

Source : DDTM de la Manche – www.manche.gouv.fr
courriel : ddtm-rencontres-urbanisme@manche.gouv.fr



La filière bois et l'entretien forestier

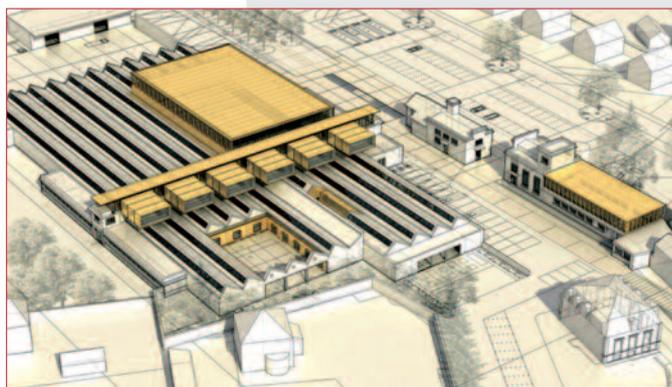
Les DDT et DDTM portent les **politiques de soutien de la filière bois**, notamment au travers des dispositifs d'aides à la desserte forestière ou à l'amélioration des peuplements forestiers. Elles réglementent aussi les usages des espaces boisés en instruisant les autorisations de coupes, les demandes de défrichage... Dans le Gard, la prévention des incendies de forêt est un autre aspect, avec un appui aux collectivités pour l'équipement des massifs, la réalisation de brûlages dirigés en hiver, l'expertise des projets et plans d'urbanisme en zones sensibles...

Source : DDTM du Gard – www.gard.gouv.fr

Requalification des bâtiments de friche industrielle

Au-delà des réflexions pour accompagner les territoires dans leur développement, les DDT(M) appuient aussi les collectivités dans le cadre de **projet de reconversion de friche**. La DDT de Haute-Saône participe au projet de requalification d'une friche textile dite « la Filature de Ronchamp » sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. Le programme comprend un centre d'interprétation et de valorisation de l'architecture et de la chapelle de Le Corbusier, complétée récemment par la construction d'un couvent par l'architecte Renzo Piano, des équipements d'animation locale et des logements. La DDT intervient en appui de la collectivité notamment pour identifier les sources de financement des projets.

Source : DDT de Haute-Saône – www.haute-saone.gouv.fr



Crédit photo : <http://www.amiot-lombard.com>

La lutte contre l'habitat indigne : les maires au cœur du dispositif

La lutte contre l'habitat indigne (logements insalubres, immeubles menaçant ruine, hôtels meublés dangereux, manquement à la salubrité générale des habitations) est une priorité nationale. Mais les **situations d'habitat dégradé** sont complexes (volet social, humain, juridique) et avec des intervenants multiples (locataires, bailleurs, services sociaux, mairies, services de l'État, CAF, MSA, associations...). La mobilisation des dispositifs réglementaires et incitatifs, pour lutter contre cet habitat indigne, nécessite une large compréhension. Le Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), animé par la DDT, a produit un **guide de l'habitat dégradé** à l'intention des maires, retraçant les principales procédures, le détail des pouvoirs et responsabilités de chacun, ainsi que des modèles des différents documents requis pour chaque situation, afin de lutter efficacement.

Source : DDT du Tarn-et-Garonne – www.tarn-et-garonne.gouv.fr



Nouveau conseil aux territoires

En Lozère, l'État se mobilise aux côtés des collectivités pour favoriser l'émergence et la concrétisation de leurs projets d'aménagement et de développement. Les projets complexes ou innovants peuvent bénéficier de l'appui du "pôle projets" animé par la DDT, qui réunit et articule les compétences des services de l'État sous l'autorité du sous-préfet d'arrondissement.

L'objectif, dans une **logique de simplification**, est d'aplanir les différentes étapes des procédures inhérentes aux projets d'aménagement et de développement économique (ex : installations classées, loi sur l'eau, défrichement,...), et d'apporter un conseil stratégique amont tenant compte du contexte local.

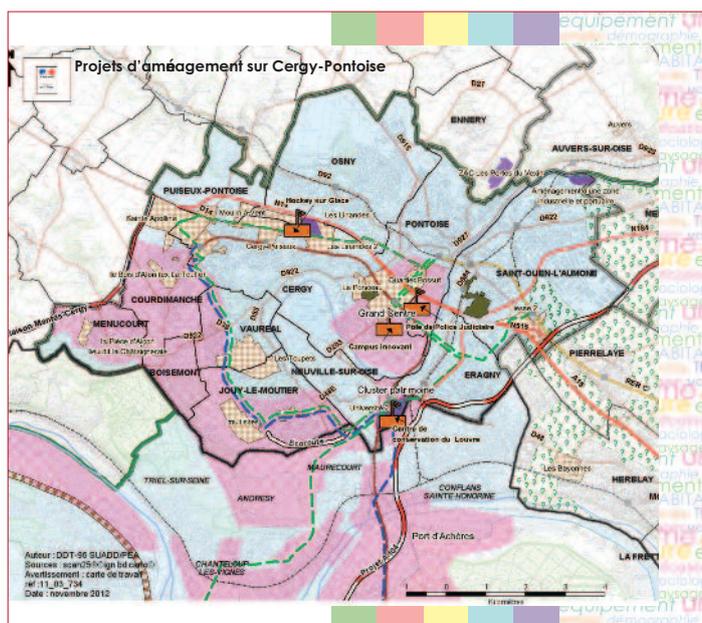
Des projets enrichis, un suivi facilité, une réalisation accélérée : ce partenariat État/collectivités est un gage de l'efficacité pour de la mise en œuvre des projets, y compris en termes d'optimisation des délais d'instruction.

Source : DDT de la Lozère – www.lozere.gouv.fr

Valoriser les données du territoire

Les DDT(M) disposent de nombreuses informations et de **compétences d'études utiles aux territoires**. La DDT du Val d'Oise en ce sens, optimise l'utilisation de SIG (système d'information géographique). À titre d'exemple, la DDT a produit une **base de données géographiques** des déclarations d'utilité publique ou des données standardisées relatives aux risques industriels pour les plans de prévention des risques technologiques. Les **diagnostics territoriaux** réalisés sur les 5 territoires du Val d'Oise visent aussi à construire une vision transversale et à définir les enjeux pour l'État. Enfin, cette valorisation des données se traduit par la réalisation d'atlas (des paysages, des zones d'activités, disponibles en ligne).

Source : DDT du Val d'Oise – www.val-doise.gouv.fr



La mise en œuvre quotidienne des politiques publiques au travers de l'action interministérielle des DDCS, DDCSPP et DDPP

LA PROTECTION DES POPULATIONS

L'opération interministérielle vacances

Chaque année au cours de l'été, les DDPP et DDCSPP interviennent dans le cadre d'une action spécifique en faveur de la protection des consommateurs, de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection animale : « **L'Opération Interministérielle Vacances** » (OIV).

Des **actions de contrôle renforcées** sont organisées (restauration, hôtellerie, voyages, taxis, équipements pour les loisirs, sites internet de réservation, parcs acrobatiques et autres prestations sportives...).

Dans le Var, des réunions d'ouverture et de bilan de la saison touristique se déroulent en présence des médias dans le but d'attirer l'attention des consommateurs sur certains points de vigilance. Des entrevues ont également lieu localement avec les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, afin de renforcer la qualité des prestations touristiques et l'attractivité du département.

Lors de l'été 2014, du 15 juin au 15 septembre, et selon un ciblage des secteurs, filières et établissements, une vingtaine d'**enquêteurs de la DDPP** du Var a été mobilisée pour l'OIV. Au total, 1 043 visites ont été réalisées, dont 60% dans le domaine alimentaire. En matière de suites données, ont été rédigés : 352 avertissements, 56 mesures administratives d'injonction, ainsi que 40 procès-verbaux transmis à l'autorité judiciaire.

Source : DDPP du Var – www.var.gouv.fr



13)

Garantir l'égalité d'accès à la commande publique

La DDPP de la Drôme veille à l'égalité d'accès à la commande publique et à la **transparence des procédures**. En 2013, la direction a reçu 254 invitations pour participer à des commissions d'appels d'offres et en a honoré 181. Au-delà, dans le cadre de l'**aide aux acheteurs publics**, une brochure sur les marchés des collectivités territoriales rédigée en 2013 et a été mise à jour pour tenir compte de la modification des seuils au 1er janvier 2014. Elle a pour unique ambition de rendre accessible à tous le domaine complexe des marchés publics.

Source DDPP de la Drôme – www.drome.gouv.fr <<http://www.drome.gouv.fr>>

La faune sauvage captive

Les espèces animales sauvages dont la sauvegarde est menacée bénéficient de protections, tant en droit français (espèces protégées) qu'au travers des conventions internationales (convention de Washington). Certaines sont susceptibles de représenter un danger pour l'homme. Pour ces raisons, leur détention est soumise à une **réglementation spécifique** (procédures d'autorisation ou de déclaration) que la DDPP a la charge de faire appliquer sous l'autorité du préfet de département

Source DDPP de la Drôme – www.drome.gouv.fr – <http://www.drome.gouv.fr>



Nuisances environnementales en élevage

En fonction du type et du nombre d'animaux détenus, un élevage relève soit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont l'application est confiée à la DDPP ou DDCSPP, soit du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont la gestion relève de la compétence du maire de la commune. La DDPP de Saône-et-Loire, pour aider les communes à exercer leurs compétences a mis en place des fiches de synthèse rappelant les **obligations des éleveurs** et le rôle de la collectivité.

Source : DDPP de Saône-et-Loire – www.saone-et-loire.gouv.fr



La qualité et la sécurité de nos aliments

Au titre de la qualité et de la sécurité de nos aliments, les DDPP et DDCSPP mettent en œuvre de nombreuses **actions de contrôle et d'inspection**. Au quotidien, sont réalisés des contrôles itinérants (restauration collective, remise direct...), des inspections permanentes dans les abattoirs et la réalisation de prélèvements pour **surveiller la qualité de l'alimentation**, notamment à l'import-export. Ainsi, en 2013, la DDCSPP 87 a délivré plus de 2 800 certificats aux échanges intracommunautaires ou à l'exportation vers 32 pays différents.

Source DDCSPP de la Haute-Vienne – www.haute-vienne.gouv.fr



Crédit photo : Phovoir - Préf.71

Protection économique des consommateurs

Les DDPP et DDCSPP vérifient la **conformité et la loyauté des produits** au regard de leur mode de présentation (étiquetage, publicité) et détecte les tromperies et les falsifications, notamment par rapport aux règles de conformité et aux signes de qualité. Les contrôles portent également sur l'information du consommateur, notamment les allégations valorisantes de l'étiquetage et la publicité relative aux caractéristiques et performances des produits. Elles veillent à ce que les consommateurs soient correctement informés des spécificités et des risques des marchandises, notamment pour les produits nouveaux. Un **accueil des consommateurs** est organisé le plus souvent, comme à la DDPP de l'Eure.

Source DDPP de l'Eure - www.eure.gouv.fr

LA COHÉSION SOCIALE

Rythmes éducatifs et projets éducatifs territoriaux

Le passage à la **semaine de 4,5 jours** s'est accompagné de la mise en œuvre de nouveaux **temps d'accueils périscolaires** organisés par les communes ou EPCI dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs. Le suivi, l'accompagnement pédagogique, l'information sur le cadre réglementaire, le contrôle de la mise en conformité de ces accueils incombent aux DDCS et DDCSPP.

Entre 2012 et 2014 dans les Landes, le nombre d'enfants bénéficiant d'accueils périscolaires est passé de 6 270 à 22 430. En parallèle, le nombre d'animateurs est passé de 796 à 1 985 (+150%) et le nombre d'accueils périscolaires déclarés de 158 à 301 (+90%).

Pour accompagner ces enjeux, des **projets éducatifs territoriaux** (PEDT) sont mis en place. 70 PEDT portés par des communes ou des EPCI ont été déposés à la DDCSPP des Landes. La DDCSPP instruit et valide ces PEDT, avec la DSDEN, en les accompagnant de fiches de préconisations visant à donner aux élus et aux techniciens responsables des secteurs enfance jeunesse des pistes de réflexions pour **améliorer la qualité éducative de leurs projets**.

L'ensemble des temps de rencontre ou de formation organisés par la DDCSPP (400 participants au total), ainsi que le partenariat départemental instauré autour des services de l'État, réaffirme le positionnement de la DDCSPP comme partenaire et interlocuteur privilégié des collectivités.

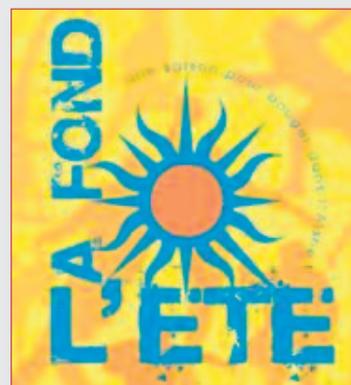
Source : DDCSPP des Landes – www.landres.gouv.fr

Une saison pour bouger et pour tous

« **À fond l'été** » est un label délivré par la DDCS de l'Aisne et le Comité Départemental Olympique et Sportif aux organisateurs qui proposent des **activités sportives et socioculturelles** aux axonais âgés de 11 à 19 ans qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances. En juillet et en août, les collectivités, les clubs sportifs et les associations de jeunesse et d'éducation populaire se mobilisent pour faire découvrir, par la pratique d'activités ludiques, culturelles et sportives, la richesse et la variété du département. Avec le succès obtenu, une prolongation s'est engagée autour d'un nouveau titre « **À fond l'hiver** ».

Toutes les animations proposées sont encadrées par des personnels compétents et titulaires de brevets, diplômes d'État ou fédéraux selon la réglementation en vigueur.

Source : DDCS de l'Aisne – www.aisne.franceolympique.com



15)

Solidarité et fonctions sociales du logement

La DDCSPP du Haut-Rhin organise, finance et contrôle **l'accueil et l'hébergement des personnes sans logement**, mais également l'hébergement des personnes en demande d'asile. Elle agit aussi en concertation avec un grand nombre de partenaires pour prévenir les expulsions locatives et favoriser le maintien dans le logement pour les personnes en difficulté. Elle a notamment en charge la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile durant la **période hivernale**, qui permet de renforcer chaque année, du 1er novembre au 30 avril de l'année suivante, les capacités d'accueil et d'hébergement pérennes. Les mairies, les associations et opérateurs à caractère caritatif ou social sont mobilisés pour identifier les possibilités d'accueil, d'hébergement et de prestations complémentaires (aide alimentaire, maraudes,...), certains de ces acteurs étant également gestionnaires des dispositifs mis en place.

Source : DDCSPP du Haut-Rhin – www.haut-rhin.gouv.fr

La protection du public au cœur des activités de contrôles des services

En raison de son caractère touristique et côtier, de ses atouts en matière d'activités de loisirs et de plein air, le département des Côtes d'Armor est particulièrement concerné par les séjours de vacances. Notamment mis en œuvre l'été, le **plan de contrôle départemental** de la DDCCS 22 concerne les accueils collectifs de mineurs (ACM), les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), les séjours de vacances organisés (VAO) au profit des personnes adultes. L'objectif est la **protection des publics au sens large** : un mineur



accueilli dans un centre de loisir ou une « colonie de vacances », le pratiquant d'une activité sportive ou encore un adulte handicapé lors d'un séjour de vacances. En cas d'infraction ou de dysfonctionnement, le Préfet dispose d'une palette de réponses administratives pouvant aller jusqu'à l'interruption du séjour.

Source : DDCCS des Côtes d'Armor – www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

Accès à la pratique sportive des personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'une accessibilité généralisée, quel que soit le handicap (physique, mental...). Cette accessibilité concerne aussi bien le cadre bâti que les transports, l'éducation, l'emploi mais aussi les loisirs. Aussi et afin de **faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap à travers les pratiques sportives**, la DDCCS des Côtes d'Armor édite un « livret club » à destination des clubs dits ordinaires, qui apporte des éléments concrets sur les différents types de handicap, les attitudes clés à adopter, l'encadrement, les démarches pour la création de section ou la valorisation des pratiques sportives, l'accompagnement...

Source DDCCS des Côtes d'Armor – <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnérable/Handicap/LIVRET-CLUB>

Appui aux politiques de la jeunesse en milieu rural

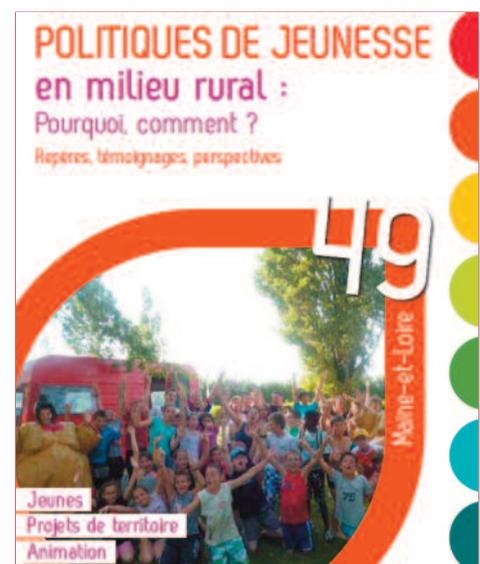
La DDCCS de Maine et Loire a mis en œuvre en 2014, en appui des acteurs de politique locale de jeunesse, des actions en direction du **public des 15-25 ans dans le cadre des projets territoriaux de jeunesse (PTJ)**.

Des appuis techniques, pédagogiques et financiers à la structuration de PTJ sur 7 territoires ciblés (communautés de communes) ont aussi été au cœur des actions.

À notamment été élaboré un guide départemental des politiques de jeunesse en milieu rural, en concertation avec les acteurs locaux, découlant des assises départementales de la jeunesse tenues en 2013. Le second volet de ces assises s'est déroulé le 22 novembre 2014.

Source DDCCS du Maine-et-Loire – www.maine-et-loire.gouv.fr

Le guide : http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_POLITIQUE_DE_JEUNESSE_EN_MILIEU_RURAL.pdf



Directions
Départementales
Interministérielles

DDI
des services
de l'État

à vos **côtés**

Contact :
Direction des services administratifs et financiers
du Premier ministre
Sous-direction du pilotage des services déconcentrés